

Compte-Rendu de la séance du 06 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le six décembre à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Monze se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

CALDERAN Corinne, CAVERIVIERE Christian, DICK Kevin, FERRAMOSCA Francis, SOFFIATTI Daniel, SAGNES Sandrine, THOMASSIN Philippe

Procuration : Antoine GAY à Christian CAVERIVIERE

Le secrétaire de séance est Monsieur Kévin DICK

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 09 2021

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

2- Démission du 3^{ème} Adjoint au Maire

Mr Le Maire informe l'assemblée de la démission de Mr Julien Tanneur 3^{ème} adjoint au maire au 15 octobre 2021.

En application des dispositions de l'article L.2122-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Le Préfet a accepté cette démission qui suite à cela le conseil municipal doit décider s'il conserve ou non le même nombre d'adjoints, soit 3 pour la commune de MONZE.

En cas de maintien du nombre d'adjoints, il conviendra de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

En cas de non maintien de ce nombre, le conseil municipal devra délibérer pour diminuer le nombre d'adjoints, fixer à nouveau les indemnités des élus et revoir les délégations aux adjoints si nécessaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas maintenir le nombre d'adjoints à 3.

Mr le Maire annonce également la démission de deux conseillères municipales : Stéphanie FORESTIER et Valérie ROBIN, ce qui porte le nombre des élus à 8 membres.

3 Délibération pour modification des statuts du S.I.V.U de l'Alaric

Mr le Maire expose que suite à une mise à jour des statuts du S.I.V.U de l'Alaric les communes membres doivent délibérer dont la commune de MONZE. Cela concerne le changement de dénomination, de siège du S.I.V.U, du changement des dépenses de fonctionnement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications et la mise à jour des statuts du S.I.V.U de l'Alaric.

4- Délibération pour l'approbation de la prorogation 2022-2026 de l'Aménagement Forestier

Mr Le Maire expose que le conseil est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'Aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des forêts en vertu des dispositions des articles L.212-1 à L.212.3 du code forestier.

Une délibération doit être prise pour ce projet.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la prorogation 2022-2026 de l'aménagement forestier communal.

5- Délibération concernant la limitation de l'exonération de deux ans de la TFPB pour les constructions nouvelles et additions de construction pour l'année 2022.

Mr le Maire expose que dans le cadre de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et du transfert de la part départementale de la TFPB du département aux communes, celles-ci doivent prendre une délibération concernant la limitation de l'exonération de deux de la TFPB (Taxe Foncière sur la propriété bâtie) pour les constructions nouvelles et additions de construction pour l'année 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la limitation de l'exonération à 40% pour 2022.

6- Décision Modificative.

La Trésorerie de Carcassonne Agglo demande que soit effectué le virement suivant :

Du compte 21538 opération 126 de 2 400 € au compte 2152 op 117

En attente d'explication pour la décision

7- Questions diverses :

Logement 4 rue du chardonnay

Suite au décès de Mr BOISSET Jean-Philippe la maison locative communale fait l'objet d'une décision à prendre en matière immobilière.

Soit la louer à 300 €/mois sachant que les travaux à prévoir se montent à environ 20 000 € /25 000 €.

Soit la vendre pour un montant estimé à 70 000 €

Le conseil décide de laisser le mois de décembre 2021 à la fille du défunt pour organiser le rangement du logement.

Il décide de statuer sur la mise en vente de la maison pour le montant de 70 000 €

Association 1 Million d'arbres :

Une pétition est à signer afin de soutenir la plantation d'arbres à MONZE, il faut réunir 2 000 signatures. Cette pétition sera distribuée à la population de MONZE

Travaux sur RD3 et école communale :

Le dossier de demande de subventions pour la RD3 a été déposé en 3 tranches

Le montant des subventions devrait avoisiner les 70%, la réponse sera donnée vers le mois de mai 2022.

Le Département prendra en charge 30% des travaux.

Une demande de subvention pour les travaux de l'école est également en attente.

Eglise

Une première réunion aura lieu le mardi 14 décembre à 9h30 avec la déléguée départementale pour l'Aude de la fondation du patrimoine- Mme Marie-Jeanne Jaffrès

Devis illumination du Pont Roman

Un devis est proposé pour un montant de 1 243 € par l'entreprise ATOUTRAVAUX

Le conseil est d'accord pour le mettre au budget de 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h

Le Maire

Christian CAVERIVIERE



Le Secrétaire

Kévin DICK